



Eskyss Finance

VOS PROJETS, NOTRE EXPERTISE

Document d'entrée en relation

Conforme aux articles 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, L.519-4-2 du Code Monétaire et Financier et L.521-2 du Code des assurances, il résume toutes les informations légales que ESKYSS FINANCE doit avoir communiquées au Client dès le début de la relation.

A l'attention de :
Madame, Monsieur
Résident

1. Renseignements concernant ESKYSS FINANCE - Autorités de Tutelle

- SARL ESKYSS FINANCE.
- Au capital de 1 000 €.
- 484 532 007 RCS PARIS.
- Adresse du siège social : 20 rue Cambon 75001 Paris - Adresse de correspondance : 33, chemin de Sabalce, 64100 BAYONNE.
- E-mail : franquin@eskyss.fr.
- Représentée par Nicolas FRANQUIN, Gérant.
- NAF 6619B.
- No intracommunautaire n° : FR11484532007
- Orias n°07028095 (www.orias.fr) au titre de ses activités de Courtier d'assurance, de Conseiller en investissements financiers, de Courtier en opérations de banque et services de paiement et de Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement.
- Tel : F. 06 86 85 34 09 - Site Internet : <https://www.eskyss.fr> - Carte T n°CPI 7501 2018 000 025 655 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France "non détention de fonds".

Les activités de Courtier d'assurance, de Courtier en opérations de banque et service de paiement et de Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75436 Paris (<https://acpr.banque-france.fr>). L'activité de Conseiller en investissements financiers est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 Place de la Bourse, 75002 Paris (<https://www.amf-france.org>).

2. Activités réglementées de ESKYSS FINANCE

ESKYSS FINANCE est immatriculé sur le registre de l'Orias au titre des activités suivantes :

- Courtier d'assurances, catégorie b, niveau 1) de l'article L521-2 du Code des assurances laquelle correspond au Courtier qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance : dans le cadre de l'exercice de cette activité, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :



Eskyss Finance

VOS PROJETS, NOTRE EXPERTISE

- *Adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR.*
 - Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier (détention par ESKYSS FINANCE d'une participation > 10% dans les droits de vote ou capital d'une entreprise d'assurance ou inversement) : **néant**.
 - Dans ce cadre, nous serons amenés à vous délivrer des recommandations personnalisées lesquelles consisteront à comparer plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un même contrat.
 - La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles ESKYSS FINANCE travaille ou peut travailler figure ci-après au point 4 « **Principaux Partenaires et Fournisseurs** ».
 - ESKYSS FINANCE est rémunéré par des rétrocessions d'une partie des frais d'entrée, d'arbitrage et de gestion et qui lui sont versées par la Compagnie auprès de laquelle un contrat d'assurance ou de capitalisation est souscrit par le Client.
- Courtier en opérations de banque et en services de paiement : dans le cadre de l'exercice de cette activité, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :
 - *Adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR.*
 - Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus 1/3 du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 de ESKYSS FINANCE : **néant**.
 - Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital de ESKYSS FINANCE et détenue par un établissement de crédit, de financement ou de paiement ou détenue par le cabinet dans un tel établissement : **néant**.
 - Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la réalisation de l'opération.
- Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement
 - *Adhérent de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR.*
 - Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 de ESKYSS FINANCE : **néant**.
 - Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (détention par ESKYSS FINANCE d'une participation > 10% dans les droits de vote ou capital Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement ou inversement) : **néant**.
- Conseiller en investissements financiers :
 - *Adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.*
 - La liste des sociétés de gestion avec lesquelles ESKYSS FINANCE a signé un Protocole figure ci-après au point 4 « **Principaux Partenaires et Fournisseurs** ».
 - Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.
 - Le conseil en investissement que ESKYSS FINANCE sera amené à vous délivrer sera un conseil en investissement non indépendant. Dans le cadre d'un conseil non indépendant, ESKYSS FINANCE évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une (des) entité(s) avec laquelle (lesquelles) il entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.
 - Dans ce cadre, ESKYSS FINANCE perçoit des rémunérations, commissions ou avantages monétaires



Eskyss Finance

VOS PROJETS, NOTRE EXPERTISE

ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du Client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du Client.

3. Assurances

Coordonnées de l'Assureur : Assurance souscrite auprès de MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD - 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans Cedex 9, contrat n°114 240 090.

Activités couvertes	Assurance	Opérations de banque et services de paiement	Conseil en investissement	Activité immobilière
RCP	3 000 000 € par sinistre	2 000 000 € par sinistre	2 000 000 € par sinistre	2 000 000 € par sinistre
Garantie financière	115 000 € par année d'assurance	115 000 € par année d'assurance	-	110 000 € par année d'assurance

4. Principaux Partenaires et Fournisseurs de ESKYSS FINANCE

L'identité du ou des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier avec lesquels ESKYSS FINANCE a signé un protocole de distribution est la suivante :

- Les Compagnies d'assurance et plateformes avec lesquelles ESKYSS FINANCE a signé un Protocole de courtage et perçoit uniquement des commissions, sont les suivantes : **GENERALI, METLIFE, APRIL, AXA, CARDIF, SWISS LIFE, APREP, NORTIA, VIE PLUS, AVIP (ALLIANZ), MMA, AGEAS, ORADEA, GE MONEY BANK.**
- Les Sociétés de gestion et plateformes avec lesquelles ESKYSS FINANCE a signé un Protocole de distribution ou de commercialisation et ne perçoit que commissions des sont les suivantes : **LAFAYETTE GESTION, SIGMA GESTION, M CAPITAL, ENTREPRENEUR VENTURE, INTERINVEST, INGEPAR, KEYS AM, KEYS REIM, PRIMONIAL, INTERGESTION, VOISIN, SOFIDY, ECOFIP, ARCHINVEST, PPG, EURAZEO.**
- Les établissements de crédit avec lesquels ESKYSS FINANCE a signé un accord de courtage et peut percevoir à la fois commissions et honoraires sont les suivants : **AXA, CREDIT AGRICOLE IDF**

ESKYSS FINANCE n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les sociétés susvisées.

ESKYSS FINANCE est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

5. Informations relatives au traitement des réclamations

Pour toute réclamation, ESKYSS FINANCE peut être contacté gratuitement selon les modalités suivantes :

- Par courrier en écrivant à l'adresse suivante : 20 rue Cambon 75001 Paris - Adresse de correspondance



Eskyss Finance

VOS PROJETS, NOTRE EXPERTISE

: 33, chemin de Sabalce, 64100 BAYONNE.

- Ou par E-mail : franquin@eskyss.fr

ESKYSS FINANCE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dans les dix jours à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception par écrit de celle-ci, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf dispositions législatives ou réglementaires plus contraignantes, pour y répondre par écrit.

Si malgré nos échanges, aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur suivant en fonction de l'activité concernée : nous vous rappelons que le médiateur de la consommation peut être saisi deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :

Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Médiateur compétent litiges avec une entreprise : <i>ANACOFI-Médiateur de l'Anacofi</i> 92 rue d'Amsterdam-75009 Paris	Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : pour les activités de CIF <i>Mme Marielle Cohen-Branche- Médiateur de l'AMF</i> 17, place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02 http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html?
Médiateur de l'assurance : <i>La Médiation de l'Assurance</i> TSA 50110-75441 PARIS CEDEX 09 http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur	Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation : <i>ANM Conso, 2 Rue de Colmar, 94300 Vincennes</i> https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

6. Facteurs de durabilité

La prise en compte des facteurs de durabilité dans la sélection des instruments financiers peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

7. Protection des données personnelles



Eskyss Finance

VOS PROJETS, NOTRE EXPERTISE

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil sont collectées et traitées par NICOLAS FRANQUIN en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées sur la base de votre consentement éclairé et expresse.

Ces données personnelles sont collectées afin que ESKYSS FINANCE vous délivre des conseils quant aux investissements envisagés. Les destinataires de ces données sont ESKYSS FINANCE, ses collaborateurs ainsi que les établissements promoteurs de produits avec lesquels ESKYSS FINANCE entretient une relation commerciale. Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant, vous et vos proches, seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter en nous adressant un e-mail à l'adresse suivante : E-mail : franquin@eskyss.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

8. Modes de communication utilisés

Il est porté à votre connaissance que nos échanges pourront se faire soit à l'occasion d'un rendez-vous physique, par téléphone ou par courrier postal, soit et sous réserve que ce mode de communication soit possible, par e-mail ou par visioconférence.

9. Notre rémunération

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, ESKYSS FINANCE est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50 % de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis par le client.

ESKYSS FINANCE peut être amené à facturer des honoraires au taux horaire HT de 350 €.

Si la prestation est soumise à la TVA, il vous sera précisé le taux de TVA applicable.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

10. Activité immobilière



Eskyss Finance

VOS PROJETS, NOTRE EXPERTISE

ESKYSS FINANCE est titulaire de la Carte T n°CPI 7501 2018 000 025 655 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France "non détention de fonds".

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Le montant des commissions de vente ne peut excéder 5% du montant de la vente des biens objets des mandats

11. Activité COBSP

Pour son activité COBSP, ESKYSS FINANCE perçoit des honoraires de recherche de crédit de 2% maximum du montant recherché repris dans les mandats de recherche confiés par les clients (non assujettis à TVA)

12. Mise à jour des informations

ESKYSS FINANCE fera parvenir au client toute mise à jour des informations relatives à ses partenaires significatifs ainsi qu'en cas de changement de la nature du conseil en investissement délivré, en lui communiquant par courrier postal ou courriel.

Le client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de ESKYSS FINANCE.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire original de ce document signé, ESKYSS FINANCE en conservant une copie.

Document remis le à
Signature du Client

Signature Eskyss Finance